

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BRENDEL Marc, excusé.

Le Conseil Municipal :

#### VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Confirme d'allouer des subventions uniquement aux associations d'intérêts communaux et locaux. Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2012 pour un montant de 1 300 €.

#### AUTORISATION POUR ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

Dans l'attente du vote du budget 2012, autorise le Maire a engagé des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2011 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

#### CŒUR DE VILLAGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCBG RELATIVE A LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLICS A INTVILLIERS

La commune de Givraines souhaite aménager l'ancien bâtiment communal située rue du Portail à Intvilliers, en logements locatifs sociaux. La S.I.A.P. du Pithiverais a établi un projet créant 3 logements locatifs sociaux.

Dans le cadre des statuts de la CCBG et notamment de sa compétence Cœur de Village, la commune de Givraines, a adressé au Président son projet et a sollicité son inscription dans le programme Cœur de Village de la Région Centre.

Si le projet d'acquisition de l'immeuble nommé ci-dessus est retenu par la Région dans le prochain appel à projets, la commune bénéficiera d'une ouverture de crédits afin d'aménager des espaces publics de proximité.

Le conseil approuve le principe de travaux d'aménagement d'espaces publics rue du Portail, décide de présenter dans les meilleurs délais à la CCBG un projet en phase Avant Projet conformément au règlement interne Cœur de Village de la communauté de communes et autorise le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

#### TARIF A APPLIQUER POUR LES BRANCHEMENTS AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Suite aux remarques de la sous préfecture et après avoir entendu le Maire rappeler que le remboursement des frais de raccordement au réseau d'assainissement ne peut excéder le montant des frais réels engagés par la collectivité pour ces travaux et ne peut être intitulé « taxe de raccordement », décide de se mettre en conformité avec la loi et d'arrêter l'application des forfaits. Le conseil décide, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 le propriétaire devra exposer son projet concernant le domaine public à la mairie avec une demande écrite et un plan. Le choix de l'entreprise se fera à partir d'une liste d'entreprises proposée par la collectivité. Le conseil municipal demande que le propriétaire attende le contrôle effectué par la collectivité de la bonne exécution des travaux réalisés sous domaine public avant le rebouchage de la tranchée. Le propriétaire devra s'acquitter de la facture établie par l'entreprise. Les règlements intérieurs seront mis à jour prochainement.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Emploi aidé

Le maire propose l'embauche d'une personne pour aider l'agent technique dans le cadre du dispositif d'un Contrat d'Accompagnement en Emploi (CAE) d'une durée de 6 mois et 20 heures par semaine. Cet emploi est pris en charge à 70 % par l'Etat. Le conseil charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires avec l'appui de la mission locale pour identifier les besoins de la commune et rechercher les candidats correspondant aux besoins de la commune entre avril et septembre 2012.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NES EN 1996)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2012. Vous munir du livret de famille.

### ☺ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le : **LUNDI 20 FEVRIER 2012.** Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel (voir « Infos Givraines - janvier 2012) :

Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tel que : Réfrigérateur, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1.50 m. Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicules légers, tracteur) huiles, hydrocarbures, produits liquides, matière chimique ou explosive, bouteille de gaz, batteries.

### ☺ ANIMATION PRINTEMPS CCAS

La 2ème animation de printemps proposée par le CCAS aux personnes âgées de 60 ans et plus aura lieu le **jeudi 1<sup>er</sup> mars** 2012 à partir de 14h30. Mme POIVET Stéphanie, l'animatrice de la ludothèque de la communauté de communes de Beauce et du Gâtinais proposera des jeux de sociétés divers adaptés au public. Un goûter sera offert lors de cette animation. Une invitation individuelle est distribuée aux personnes concernées.

### ☺ INTEMPERIES – TRANSPORT SCOLAIRE (RAPPEL)

Pour toute information concernant les transports scolaires en temps d'intempéries :  
Téléphone vert gratuit **08 00 00 45 00** ou le site du conseil général : [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)

### ☺ CENTRE AERE FAMILLE RURALE DE YEVRE LA VILLE

Ouverture du Centre aéré du 27/02/2012 AU 02/03/2012 (nombre de places limité)  
Inscription auprès de Nadine PASQUET au 02.38.34.25.65

### ☺ PISCINE DE PUISEAUX

Fermeture au public du 25 février au 11 mars 2012 inclus en raison de la vidange du bassin.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. DELAFOY Jacky, excusé.

Le Conseil Municipal :

**EXAMEN DES COMPTES DES ADMINISTRATIFS 2011 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)**

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 52 288 € : report des résultats fin 2010 de 16 784 € et résultat de l'année 2011 de 35 504 € (251 200 € en recettes et 215 695 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 6 026 € : report des résultats fin 2010 de 3 810 € et résultat de l'année 2011 de 2 216 € (45 737 € en recettes et 43 521 € en dépenses).

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 7 088 € : report des résultats fin 2010 de 24 308 € et résultat de l'année 2011 de - 17 220 € (66 744 € en recettes et 83 964 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 26 278 € : report des résultats fin 2010 de 29 616 € et résultat de l'année 2011 de - 3 338 € (55 222 € en recettes et 58 560 € en dépenses).

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 35 628 € : report des résultats fin 2010 de 29 674 € et résultat de l'année 2011 de 5 954 € (42 954 € en recettes et 37 000 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 26 901 € : report des résultats fin 2010 de 37 266 € et résultat de l'année 2011 de - 10 365 € (22 741 € en recettes et 33 106 € en dépenses).

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES COMMUNES DE – 500 HABITANTS AU CONSEIL GENERAL POUR LE COMPLEMENT BORNAGE CR DERRIERE LES OUCHES**

Vu la demande d'un riverain pour poser un portail en limite du plan d'alignement du Chemin rural dit Derrière les Ouches approuvé le 28 janvier 2009 par le conseil municipal et considérant que les autres propriétés seront à plus ou moins longue échéance concernées, le conseil décide de borner l'ensemble des propriétés cadastrées section AC N°125-120-119-115-114-111-110-109. Le conseil retient le cabinet d'étude GEOMEXPERT 2 bis rue Gabriel Lelong 45300 PITHIVIERS pour un montant de 1 634.92 € TTC et sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre des aides aux communes de faible population (- 500 habitants).

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES COMMUNES DE – 500 HABITANTS AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT DE GROOMS POUR LES PORTES DE LA SALLE COMMUNALE**

Considérant qu'il est nécessaire de poser un groom à chacune des 2 portes d'entrée principale de la salle communale, le conseil décide d'en confier l'achat et la pose à l'entreprise TRETON 34, rue Chemin Latéral Zone Industrielle 45390 PUISEAUX pour un montant de 406.64 € TTC et de solliciter une subvention au Conseil Général du Loiret dans le cadre des aides aux communes de faible population.

**CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ET D'UTILISATION DU LOGICIEL CRPLUS DU SDIS DU LOIRET**

Dans le cadre de la gestion collaborative des points d'eau d'incendie, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret propose de signer avec les collectivités une convention gratuite de partenariat. Elle permettra à la commune d'accéder en instantané à l'ensemble des points d'eau d'incendie de la commune et de leur état de fonctionnement. Le conseil autorise le maire à signer cette convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CRPLUS du SDIS 45.

**PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 22 AVRIL ET 06 MAI**

Etablit les permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles de 2012.

**PROGRAMME DU 08 MAI 2012**

Le programme du 8 mai est le suivant : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale

**CHOIX DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2012**

Décide l'achat d'un feu d'artifice pour les cérémonies du 14 juillet 2012, à savoir modèle « Chardin » de Lacroix Ruggieri aux Ets Bellier (La Ferté St Aubin).

### NOUVELLE CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ALIGNEMENTS

Le maire informe l'assemblée que le Conseil Constitutionnel en date du 22 septembre 2010 a considéré comme non conforme les cessions gratuites de terrains (point e du 2° de l'article L. 332-6-1 du code de l'urbanisme). En conclusion, à compter du 23 septembre 2010, tout terrain concerné par les plans d'alignements devra être cédé à la commune à une valeur définie entre la collectivité et le propriétaire.

### STATION D'ÉPURATION : SUITE DES RECOURS AUPRES DE SEAF ET DE L'ENTREPRISE MERLIN

Le maire fait état des différentes rencontres suite au diagnostic de la station d'épuration effectué en 2011. Le conseil décide de transformer les 3 fossés en une seule lagune et de supprimer les arbustes. Des roseaux seront plantés dans une série de bacs de filtration à sable. Charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général du Loiret.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ CONVENTION ATESAT

La loi MURCEF du 11 décembre 2001 a institué, hors champ concurrentiel, une mission d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) pour les collectivités qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Cette assistance fait l'objet d'une convention, d'une durée d'un an renouvelable. Le Conseil municipal demande à bénéficier de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.



### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

#### ☺ BALAYAGE MECANIQUE DES CANIVEAUX

Le prochain passage de la balayeuse Veolia est prévu le vendredi 23 mars 2012

#### ☺ RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune remercie l'ensemble de la population pour l'accueil réservé à Céline JOLIVET lors du recensement de la population de Givraines.

#### ☺ J'ECRIS UNE CARTE POSTALE...

Le groupe d'action locale (GAL) Beauce et Gâtinais organise un appel à écrire, ouvert à tous. Renseignements : 02.38.30.82.61. Détails du règlement: [www.pays-du-pithiverais.fr](http://www.pays-du-pithiverais.fr)

#### ☺ PERMANENCES DES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012

Les personnes intéressées pour tenir une permanence le dimanche 6 mai, notamment pendant la tranche horaire 13h / 15h 30, doivent le faire savoir rapidement à la marie.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. HERMENT Hervé, excusé.

Le Conseil Municipal :

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2011 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)**

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le percepteur Pierre CERTELET, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)**  
**CF. COMPTE RENDU DU 28/02/2012**

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 52 288 € dont 35 504 € pour le résultat de l'année 2011

Section investissement : Résultat de clôture 6 026 € dont 2 216 € pour le résultat de l'année 2011

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 7 088 € dont - 17 220 € pour le résultat de l'année 2011

Section investissement : Résultat de clôture 26 278 € dont - 3 338 € pour le résultat de l'année 2011

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 35 628 € dont 5 954 € pour le résultat de l'année 2011

Section investissement : Résultat de clôture 26 949 € dont - 10 365 € pour le résultat de l'année 2011

**VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2012 ET DES REPRISES DES RESULTATS 2011 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)**

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 312 210 € et en investissement à la somme de 57 886 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 73 871€ et en investissement à la somme de 47 478 €.
- ❖ Budget Unique l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 86 133 € et en investissement à la somme de 72 926 €.

**TARIF DU PRIX DE L'EAU ET DE L'EAU ASSAINIE**

Le maire informe l'assemblée que si la TVA de la facture de consommation de l'eau reste à 5,5%, celle de la part assainissement passe de 5,5% à 7% à compter du 01/01/2012.

Compte tenu de l'évolution des budgets et des investissements à prévoir dans les années à venir, le conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs à compter du 23 avril 2012 pour la facturation d'eau et de l'eau assainie selon les tarifs suivants :

	Tarifs à/c du 23/04/12
<b><u>EAU TTC</u></b> - Prix du M3 TT	1.05 €
<b><u>ASSAINISSEMENT HT (TVA 7 %)</u></b> - Prix au M3 HT - Part fixe HT	0.93 € soit 1 € TTC 80.00 € soit 85,60 € TTC

Et de modifier les tarifs pour la facturation d'eau à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 comme suit :

<b><u>EAU TTC</u></b> - Part fixe compteur de 15/20 de diamètre (actuellement : 33,54 €)	35 €
- Part fixe compteur de 30 de diamètre (actuellement : 41,16 €)	45 €

## VOTE DES TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

Considérant les faibles taux d'augmentation des années à venir de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat et prenant en compte la nouvelle politique du conseil général du Loiret concernant les subventions (diminution de 50% de certaines d'entre elles, versement avec décalage de 2 à 3 ans ...), le conseil, après divers échanges, vote l'augmentation des taux d'imposition communaux 2012 comme suit : 3 % pour le taux de la taxe d'habitation, 2 % pour celui du taux des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti. Le supplément de recette 2012 sera de 2 237 €.

La recette nette totale 2012 attendue est de 90 433 € (5 496 € sont à reverser à la CCBG)

	Taux 2011 Commune	Taux 2012 Commune	Moyenne département	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	8,28	8.53	23.06	23.76
Foncier bâti	14,35	14.64	26.00	19.86
Foncier non bâti	29,29	29.87	44.29	48.56

## VOTE DU TAUX DES PARTICIPATIONS DES SALAIRES DU FONTAINIER ET SECRETAIRE POUR BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

D'établir une quote-part de 3 % des salaires de l'agent d'entretien et de la secrétaire pour le budget de l'eau et une quote-part de 12 % du salaire de l'agent d'entretien et de 4 % du salaire de la secrétaire pour le budget de l'assainissement. Le calcul est basé sur les salaires 2011.

## VOTE DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCBG (92 400 €)

Vu le courrier de M. CERTELET Pierre Trésorier Principal de la trésorerie de Pithiviers, nous indiquant que la commune doit amortir la subvention de 92 400 € perçue de la CCBG en 2009 au titre des aménagements de la place de Givraines et de l'Espace Bourgogne et inscrite au compte 204151. Le conseil décide d'amortir cette subvention sur 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 soit 6 160 €/an, somme qui devra être prévue chaque année au budget au compte D68110S et R28041510S.

## ADHESION URSSAF POUR CAE

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la nécessité d'une adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels en CDD et notamment dans le cadre de l'embauche d'un agent polyvalent en CAE, le conseil décide d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents non titulaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

## ACQUISITION DE LA PARCELLE ZVO60

Vu l'accord des 7 successeurs de l'indivision de ROGER Germaine divorcée LAVEDRINE et de ROGER Henriette veuve de GUINET pour vendre la parcelle de bois cadastrée ZVO60 pour une contenance de 5a 01 ca, le conseil décide d'en faire l'acquisition pour l'euro symbolique. Le changement de propriété sera fait par acte administratif établi par la commune de Givraines.

## LANCEMENT DE LA PROCEDURE ETAT ABANDON DES CONCESSIONS ANCIENNES

Compte tenu de l'état de certaines tombes du cimetière de Givraines, le conseil délibère pour lancer une nouvelle procédure d'état d'abandon des successions anciennes. Il charge le maire d'établir toutes les procédures adaptées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires. La commission spécifique à cette action est composée de : Patrick Guérinet, Jean-Michel Gauchet, Marc Brendel et Gilbert Beaudichon.

## QUESTIONS DIVERSES

### ☺ DEPART DE JEAN MARC TAUDON

Le maire confirme le départ de Jean-Marc Taudon, employé communal de Givraines depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour effectuer une progression dans son parcours professionnel et assurer l'encadrement de 14 personnes sur la commune de Vennechy. Pour assurer son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, un recrutement est en cours.

### ☺ EMBAUCHE DE LUDOVIC BEBON

Le contrat aidé (remboursement de 70% par l'Etat des coûts salariaux) décidé le 24 janvier dernier est pourvu avec l'embauche de Ludovic Bebon pour un CDD de 6 mois (jusqu'au 2 octobre 2012) d'une durée de travail de 20 heures par semaine.

### ☺ PLAN LOCAL D'URBANISME

Après analyse des offres, le maire informe le conseil municipal que le cabinet RMB Philippe Mondine de Pithiviers est retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour un marché de 18 580 € HT.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

L'agent communal effectuera les relevés de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 23 avril 2012. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

### ☺ PERMANENCES DES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012

Les personnes intéressées pour tenir une permanence le dimanche 6 mai, notamment pendant la tranche horaire 13h / 15h 30, doivent le faire savoir rapidement à la mairie.

### ☺ CHIENS ET DECHETS CANINS

Le maire rappelle que les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans les rues. De plus en plus d'excréments sont retrouvés sur les pelouses des trottoirs, places et chemins de pourtour. Le maire confirme que les propriétaires peuvent être sanctionnés. Le conseil demande une attention particulière aux propriétaires à ne pas laisser leurs chiens en liberté et à ramasser les excréments de leurs animaux.

### ☺ PROCHAINES MANIFESTATIONS 2012 DE L'AMICALE DE GIVRAINES (RAPPEL)

- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| - Troc aux plantes :              | dimanche 20 mai  |
| - Méchoui :                       | samedi 2 juin    |
| - Journée du patrimoine de pays : | samedi 16 juin   |
| - Fête au village :               | dimanche 26 août |

### ☺ EXPOSITION JEAN ANGUERA A CHARTRES DU 30 MARS AU 26 AOUT 2012

L'exposition « IMAGES // PAYSAGES » au COMPA (conservatoire de l'agriculture) à Chartres accueille pendant toute la durée de sa manifestation « le paysage sculpture Jean Anguera ».

L'artiste qui vit et travaille en Beauce (Givraines) expose sculptures et dessins.

*« L'artiste fait émerger de la terre de grandes figures qui semblent se mouvoir dans l'espace, marcher. »*



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

### PASSAGE DE LA PRE A LA PFAC (PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

En cas de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'assainissement collectif, la commune applique une participation pour raccordement à l'égout (PRE) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Pour maintenir cette contribution, elle doit être remplacée au 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer la PRE et de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la PFAC avec un montant forfaitaire de 4 000 € HT

De plus, après concertation et discussion, le conseil décide que toute demande de permis de construire nécessitant une prolongation de réseaux ne sera délivrée qu'après l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Délibération sur une participation financière au transport scolaire des enfants de Givraines des classes de primaires (maternelles et élémentaires)**

Suite à la décision du Conseil Général du Loiret de demander une participation des familles pour les transports scolaires, dès le 1<sup>er</sup> déplacement de 80 € pour les primaires, considérant l'avis négatif du conseil municipal de Yèvre-la-Ville, les élus de Givraines confirment, par délibération, l'avis exprimé lors du conseil municipal du 10 avril 2012.

Ainsi la participation des familles pour tous les enfants de primaires domiciliés à Givraines et fréquentant une des 2 écoles sera prise en charge par la commune.

Il est précisé que les familles d'enfants scolarisés en école primaire qui n'utiliseraient ce transport qu'occasionnellement seront facturées par la commune de la somme demandée par Oduly.



### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

#### **☺ Arrivée de Fabrice Catinaud**

Jean-Marc Taudon a quitté la commune fin juin après 8 années passées sur la commune. Pour marquer cette collaboration, un pot a été organisé le 11 juin. Bienvenue à Fabrice Catinaud.



#### **☺ Stationnement des voitures dans les rues**

Certaines rues étroites de la commune, comme celle de Boynes, entraînent des difficultés pour certains habitants pour sortir une voiture de leur domicile. A chacun de se garer sans que son propre véhicule puisse créer des difficultés pour les sorties de cours.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BEAUDICHON Gilbert excusé.

Le Conseil Municipal :

#### **ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIERIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

La loi du 11 février 2005 a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes handicapées et, ce, quel que soit le type de leur handicap, notamment physique, mental, psychique et cognitif. Elle porte sur la continuité de la chaîne des déplacements, en intégrant les systèmes de transports, l'aménagement de la voirie, des espaces publics et des bâtiments. Dans son article 45, les communes avaient l'obligation d'élaborer leur Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics avant le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal décide par délibération d'élaborer le PAVE de la commune de Givraines avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires.

La délibération sera affichée 1 mois après le retour du contrôle de légalité.

Un comité de pilotage d'environ 8 personnes sera mis en place à l'issue de ce délai. Il est constitué d'élus, d'associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite, d'association de parents d'élèves, de commerçants et tous citoyens sensibilisés. Les personnes intéressées pour en faire partie doivent le faire savoir en mairie.

#### **NATURA 2000 – SITE « VALLEE DE L'ESSONNE ET VALLONS VOISINS » : PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU PERIMETRE**

Dans le cadre de la délimitation du site Natura 2000 « vallée de l'Essonne et ses vallons voisins » (site de conservation des habitats naturels de la faune et la flore sauvage), il en résulte que certains secteurs méritent d'intégrer le périmètre, et que d'autres peuvent être abandonnés en raison de l'absence d'habitats d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage compétent propose un nouveau périmètre du site dont font partie certaines parcelles situées sur la commune de Givraines. Après avoir pris connaissance du dossier préfectoral, le conseil donne un avis favorable aux propositions d'ajustement du périmètre notamment sur la commune de Givraines.

#### **FACTURATION POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE 349 ZM N° 13 (LA BASCULE)**

La parcelle 349 ZM n°13 au lieu dit « les soixante dix » fait l'objet d'une utilisation temporaire du 15 septembre au 15 décembre par les exploitants agricoles pour le stockage des betteraves. Cette prestation fera l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de 65 € quelque soit le temps d'utilisation durant cette période. Il est rappelé que les 3 emplacements sont réservés en priorité à Beaudichon Grégory, EARL Croix St-Elme et Vincent Michel.

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 219 RUE DES ANES**

Le maire rappelle le rendu du conseil constitutionnel sur la non-conformité des cessions gratuites de terrains inclus dans un périmètre de plans d'alignement lors de cessions d'un bien, qu'à compter du 23 septembre 2010, tout terrain concerné par les plans d'alignements devra être cédé à la commune à une valeur définie entre la collectivité et le propriétaire

La parcelle AC 126 située rue aux Anes ayant été vendue fin 2011. Le terrain concerné par le plan d'alignement cadastré à la division AC 219 d'une surface de 20 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une vente à la commune. Vu l'offre proposée par l'actuelle propriétaire, le conseil souhaite, avant de délibérer, avoir des précisions sur la composition de l'indemnisation demandée.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **➤ RAPPORT 2011 DU SITOMAP ET DE BGV**

Le conseil municipal prend connaissance des rapports 2011 du SITOMAP et de Beauce Gâtinais Valorisation. Ces documents sont consultables en mairie.

##### **➤ TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA STATION D'EPURATION**

Après analyse des différents devis, le conseil retient les entreprises suivantes :

- Terrassement des fossés : entreprise Merlin pour 2 200 € HT.
- Plantations de roseaux (1 400 phragmites australis): EARL Le châtel des vivaces pour 1 050 € HT.
- Sable de remplacement pour les 24 cases (27 tonnes) : transports Dozias pour 522,50 € HT.
-

➤ **HAIE DE LA MEULE**

Le maire informe le conseil qu'il a constaté avec l'adjoint des dégâts sur la haie de 300 mètres plantée dans le cadre des travaux connexes du remembrement 2009. Des plantations ont été arrachées et des grillages de protections enlevés. Le maire et le conseil déplorent ces agissements.

➤ **LE MAIRE APPORTE DES ELEMENTS DE REPONSE SUR LES SUJETS SUIVANTS :**

- Rond point provisoire à Intvilliers : la commune est en attente de la décision du conseil général sur le montant de subvention accordée.
- Avenir de l'ancien bâtiment communal à Intvilliers : dossier en attente des orientations du conseil régional sur la poursuite ou non de sa politique « cœur de village »
- Passage piétons place de l'église : un sondage du sol est effectué vendredi 7 septembre par l'entreprise SACER en présence du cabinet ECMO et de la DRD de Pithiviers. Le conseil se prononcera sur les suites à donner au vu des résultats.
- Parquet de l'église sous les bancs côté droit : Une rencontre sera organisée prochainement avec une entreprise pour trouver la meilleure fixation des bancs quand le parquet sera retiré.



## **INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

☺ **MAIRIE**

La mairie sera fermée le samedi 15 septembre 2012.

☺ **RELEVÉ COMPTEURS D'EAU**

L'agent communal effectuera les relevés de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 27 septembre 2012. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ **LISTES ELECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ **THE DANSANT CANTONAL**

Marc GAUDET, Vice-président du Conseil Général – Maire d'Ascoux et les Clubs des aînés du Canton de Pithiviers organisent le traditionnel « Thé dansant cantonal » avec l'orchestre Jean-François CARCAGNO le Dimanche 14 Octobre à partir de 14H 30 à la salle polyvalente de Pithiviers le Vieil. Inscription dans chaque club ou en Mairie d'Ascoux au 02.38.33.00.30. Les bénéfices enregistrés seront reversés à l'Association « Présence et Vie ».



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme RIVIERRE Gisèle excusée.

Le Conseil Municipal :

#### INDEMNITES DES PERCEPTEURS

Mme Tremintin a géré par intérim la trésorerie de Pithiviers du 01/07/12 au 31/08/2012. N'ayant pas eu à lui demander de conseils pendant cette période, les élus fixent à 0 % son indemnité. Ils décident d'allouer à M. PAGE à compter de sa prise de fonction le 01 septembre 2012 une indemnité à son taux maximum (100 %).

#### DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Pour le budget communal, le conseil décide la modification budgétaire pour les comptes suivants:  
6411 : +3 500 € et 61522 : -3 500 €.

Pour le budget assainissement le conseil décide la modification budgétaire pour les comptes suivants:

6410 : +15 € et 615 : -15 €.

#### LISTE DES CONCESSIONS A METTRE EN ETAT D'ABANDON

Le maire informe le conseil que la « commission communale cimetièrè » s'est rendue au cimetière et à procédé à un 1<sup>er</sup> inventaire des concessions pouvant être constatées en état d'abandon. Cet inventaire sera mis à disposition du public dans le panneau d'affichage du cimetière. Une notification sera transmise aux descendants ou successeurs connus les invitant à venir sur place rencontrer la commission.

#### SUITES A DONNER AU PROJET DE L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE A INTVILLIERS COMPTE TENU DE LA DECISION DU CONSEIL GENERAL

Le maire fait part de la décision du Conseil Général d'accorder une subvention de 30 % pour le projet d'aménagement du giratoire au lieu des 60 % prévus au dépôt de la demande. Compte tenu de cette nouvelle politique départementale, le maire réunira la commission des travaux pour proposer les suites à donner à ce projet.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ SIIS DE PUISEAUX

Hervé HERMENT informe le conseil qu'il quittera à la fin d'année la commune de Givraines. Il démissionne de sa nomination de délégué au SIIS de Puisseaux. Le conseil désigne Patrick GUERINET et Amélie ALVAREZ titulaires, Michel VINCENT suppléant.

##### ➤ TRAVAUX RUE DE PETITON : AVENANT N° 1

Le conseil décide de valider l'avenant n°1 des travaux d'aménagement rue de Petiton. Celui-ci n'engendre pas de coût complémentaire. Il éclate seulement 2 prix unitaires en deux lignes.

##### ➤ COMMISSION PAVE (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIES ET DES AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS)

Le maire informe qu'une seule personne s'est manifestée pour faire partie de la commission PAVE. La commission se réunira début d'année 2013 pour fixer les objectifs de ce plan.

##### ➤ TRAVAUX REPARATIONS FUITES EAUX SUITE AU DIAGNOSTIC

Suite au diagnostic du réseau d'eau potable, l'ensemble des fuites avérées ont été réparées par l'entreprise DMS de Nibelle.

##### ➤ REFLEXION SUR LE PASSAGE PIETONS PLACE DE L'EGLISE

Le maire informe les élus que des sondages ont été réalisés par l'entreprise SACER en présence du maître d'oeuvre sur les fondations du passage piétons place de l'église. Il s'avère que celles-ci sont en parfait état et conformes au cahier des charges. Aucun recours contre l'entreprise ne peut être fait. Pour résoudre les problèmes de dégradation des pavés, du bruit engendré par les passages de véhicules, le maire demande à chacun des conseillers de se mettre en veille sur des solutions proposées par d'autres collectivités. Le conseil reprendra le dossier en début 2013 pour intervention d'amélioration au plus tôt au printemps.

➤ **FIN DE CONTRAT DE FABRICE CATINAUD**

Le conseil est informé que d'un commun accord avec l'employé communal Fabrice CATINAUD recruté au 1<sup>er</sup> juin 2012, il sera mis fin au contrat d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe stagiaire de ce dernier après que la Commission Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique ait donné son avis (30 janvier 2013).



**INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

☺ **MAIRIE**

La mairie sera fermée les lundi 24 et 31 décembre 2012

☺ **REPAS DU CCAS le 09 décembre 2012 (Rappel)**

Date limite d'inscription : vendredi 30 novembre 2012 à 12 heures

☺ **LISTES ELECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012.

**Se munir d'une pièce d'identité.**

☺ **OPERATION : RELEVEZ LE DEFI**

Le défi "Familles à Energie Positive" a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à **une action concrète, mesurable, et conviviale.**

**Le principe est simple** : des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent pour représenter leur village ou leur quartier et relever le défi d'économiser le plus d'énergie possibles sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique.

**Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie** par rapport à l'hiver précédant le concours. Le concours se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Le défi est à relever du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 avril 2013

Si vous souhaitez plus d'informations et /ou intégrer une équipe, contacter Amélie ALVAREZ au 02.34.00.62.13

